

Remplir une fiche par personne, (coureur, vététiste ou accompagnateur marcheur), à retourner obligatoirement datée et signée avec votre premier versement

COORDONNÉES

NOM/PRÉNOM : .....

DATE et LIEU de NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE:..... MOBILE:.....

FAX:..... MAIL : .....

VTT  COURSE A PIED  MARCHÉ 

N° de licence : .....

**PASSEPORT**

N° : ..... (ex : 00 CE 92 341) Délivré le : .....

Par : ..... Expire le : .....

**PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**

NOM ET PRÉNOM:.....

VISA  MASTER CARD  AUTRE : .....

J'autorise la société NATURE EXTRÊME DÉVELOPPEMENT à prélever la somme de :

INSCRIVEZ LES 16 CHIFFRES DE VOTRE CARTE

--	--	--	--

Expire

Code Sécurité

(Inscrivez les 3 derniers chiffres du numéro se trouvant sur la bande de Signature au dos de votre carte)

**Montant de l'inscription : 3500 € par personne (voir fiche "Conditions d'Engagement")**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'engagement. Je décharge les organisateurs de tout accident ou incident pouvant survenir pendant cette compétition ou durant les activités annexes. Je déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du sport choisi pour ce raid et n'emprunter les itinéraires proposés que sous mon entière responsabilité.**

**Date et signature obligatoire (précédée de la mention « lu et approuvé »)**

**Règlement**

**Art.1 :** SUR LA PISTE DES MAHARAJAHS est ouvert aux concurrents, qu'ils soient licenciés ou non, hommes et femmes de 18 ans et plus. Les étapes de VTT ne sont pas chronométrées et ne donnent pas lieu à un classement. Elles se déroulent en type randonnée.

**Art.2 :** Tous les concurrents retourneront le certificat médical que NED leur aura adressé lors de la confirmation de leur inscription.

**Art.3 :** Un concurrent de la catégorie course à pied ne figurant pas au classement d'une étape sera crédité pour ce parcours du temps du dernier alourdi d'une pénalité d'une heure. Il pourra ainsi réintégrer le classement général. Cette démarche ne peut être appliquée qu'une seule fois par concurrent.

**Art.4 :** Le port du casque et des gants est obligatoire durant la totalité de l'épreuve de VTT.

**Art.5 :** Les concurrents s'engagent à respecter les règles du code de la route lorsque l'itinéraire emprunte des routes.

**Art.6 :** Des points de contrôle et de ravitaillement sont mis en place régulièrement. Un concurrent qui abandonne doit impérativement prévenir le poste de contrôle le plus proche.

**Art.7 :** Les concurrents s'engagent à faire preuve d'un état d'esprit faisant honneur au VTT, à la course à pied et au sport en général.

**Art.8 :** SUR LA PISTE DES MAHARAJAHS traverse une population qui a ses coutumes et ses traditions : nous nous devons de les respecter.

**Bulletin d'inscription à retourner à NED**

**NATURE EXTREME DEVELOPPEMENT**

**Chemin de la montagne**

**73230 - LA FECLAZ - FRANCE**

Téléphone : 00 (33) 4 79 25 84 30

Fax : 00 (33) 4 79 25 84 80

E-mail : [natureextreme@aol.com](mailto:natureextreme@aol.com) ou [info@natureextremedeveloppement.com](mailto:info@natureextremedeveloppement.com)

Site web : [www.natureextremedeveloppement.com](http://www.natureextremedeveloppement.com)